

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE  
DU 24 JANVIER 2023**

-----

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - DENIS – GAGNOT - JULIEN-RAOULT – LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER – MAZZINI - MENARD - MORIZET – REYMONDON - ROCHETTE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : CODATO - ROUX

**Absent(s)** : CODATO - MONTCHAUD - ROUX

**Secrétaire de Séance** : MME MARTINELLO

-----

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ – RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil d'administration que la collectivité a lancé, conformément au Code des Marchés Publics, une procédure adaptée pour l'attribution du marché pour la réalisation de schéma directeur d'assainissement. Le montant des travaux est prévu au budget primitif de l'année 2023.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site des Marchés Publics, via la plateforme sécurisée de dématérialisation.

A l'issue de la date et heure limites de remise des offres, le jeudi 22 décembre 2022 à 12 heures, un cabinet d'études a déposé une offre.

La commission Travaux s'est réunie le mercredi 04 janvier 2023 pour ouvrir, enregistrer et analyser les dossiers des entreprises en présence du Bureau d'Études BEAUR de Romans-Sur-Isère suivant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle les critères et sous-critères de sélection des offres et leur pondération, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère 1 – Prix des études</b> (note = (prix le plus bas / prix de l'offre) x 30)	<b>30 %</b>
<b>Critère 2 – Valeur technique</b> sur la base du mémoire technique et répartie comme suit :	<b>70 % dont</b>
– Qualité de l'équipe de projet affectée au marché	30 %
– Qualité de la méthodologie proposée des différentes phases d'étude	10 %
– Pertinence du planning présenté dans l'offre	10 %
– Pertinence des engagements – Concertation - Communication	5 %
– Pertinence des engagements – Qualité des prestations et disponibilité	5 %
– Pertinence des justificatifs techniques et financier de la rémunération proposée	5 %
– Pertinence de la démarche – Inscription du projet dans une démarche de développement durable	5 %

Aussi, après avoir étudié l'offre, le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1 du Code des Marchés Publics, de proposer l'attribution du marché pour la **RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT** au bureau d'études

**NALDÉO SAS**

Sise à MONTÉLIMAR 26203 – 130 route de Châteauneuf – CS 50118 - Siret 319 242 731 00309

pour un montant hors taxe de 65 259.96 euros soit 78 311.95 euros toutes taxes comprises

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le marché et de l'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes au marché.

Monsieur le Maire précise que cette étude sur le terrain va durer 1 an. Plusieurs analyses vont être effectuées sur le calcul de l'entrée d'eau claire, des matières à l'arrivée à la station d'épuration et bien d'autres encore. Cette étude est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau et elle est obligatoire pour la modification du PLU qui date de 2014. Si on doit passer au PLUI en 2016 la commune aura un réseau d'eau usée en état pour la transmission car même si le PLUI ne devient pas obligatoire, la compétence de l'assainissement reviendra à la communauté de communes ARC.

Approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance du CA à 19H44

Le Maire,



Eric CUER.

La secrétaire de séance,

Marie MARTINELLO.

Arrêté le 02 mars 2023 à 18 H.